

Compétition du 7 avril 2018 au Bois d'Ô (Genêts/Pommiers)

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

Sur un green, toute balle (ou marque balle) **déplacée accidentellement par un joueur** doit être remplacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement ni pénalité.

Les **piquets de 135m sont remplacés par des arbustes**.

Les **murs**, les **clôtures**, ainsi que les **piquets blancs**, **définissent des hors-limite** (donc, **pas de free-drop** si on est gêné pour exécuter son coup).

En l'absence de piquet ou de barrière électrique, la **bordure du macadam** de la route **définit le hors-limite** aux trous 1, 2, 4, 6 et 7 des Genêts, ainsi qu'au trou 9 des Pommiers (le terrain au-delà de la route est hors-limite).

Au trou 9 des Genêts, **le practice est hors-limite**.

Le **compact 3 trous est un obstacle d'eau latéral** (piquets rouges) aux trous 1, 8 et 9 des Genêts.

Les **chemins** qui traversent certains fairways sont des **obstructions inamovibles** (trou 1 des Genêts, trous 1 et 8 des Pommiers).

Les **clôtures électriques anti-sangliers** sont des **obstructions inamovibles** (elles ne définissent pas de hors-limites).

Sur les Genêts, tout ensemble **jeune arbre, tuteur et cercle de terre retournée** est une **obstruction inamovible**.

Au **trou 2 des Genêts**, si une balle heurte un **câble électrique** le **coup est annulé** et le joueur devra recommencer son coup.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller à la partie qui vous précède**.

Vous êtes donc invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprises

